



# FRAT'INFO

Le journal de votre Mutuelle

## SOMMAIRE

01

❖ LE MOT DU PRÉSIDENT

02-03

❖ LES BRÈVES

- La campagne de la Fédération des mutuelles de France
- Journée de prévention : un succès incroyable !
- Lentilles, lunettes : prolongation de la validité des ordonnances
- Campagne de prévoyance en juillet 2017
- Le service d'assistance santé de votre mutuelle
- Conférence-débat sur la santé au travail
- Un site Internet rénové dès septembre

04

❖ INFOS/CONTACTS

❖ UN DÉPISTAGE AUDIO GRATUIT

❖ BULLETIN DE PARRAINAGE

## LE MOT DU PRÉSIDENT

### Accéder à la santé doit être un droit pour tous

Depuis de nombreuses années, les inégalités de santé, sociales et territoriales, ne cessent de progresser, entraînant au mieux le report des soins et, au pire, le renoncement. Les conséquences sont terribles, des différences importantes en termes d'espérance de vie et de mortalité prématurée.

Les politiques menées ces dernières années n'ont pas réussi à enrayer ces inégalités. Elles ont même contribué à les accentuer, en laissant augmenter les dépassements d'honoraires et s'étendre les déserts médicaux. Résultat : plus d'une personne sur trois renonce aux soins pour raisons financières, avec des taux de renoncement particulièrement importants sur le dentaire. Même ceux qui ont une complémentaire santé renoncent... imaginez alors la situation de ceux qui n'en ont pas!

La seule manière de garantir des droits pour tous est de préserver l'universalité d'une Sécurité sociale où chacun bénéficie d'un droit commun de haut niveau, quels que soient sa situation socio-économique, son état de santé ou son statut. Cela suppose d'accélérer la mise en œuvre de la protection universelle maladie.

Nous constatons depuis longtemps qu'avoir une complémentaire santé est indispensable pour accéder aux soins. Cette situation est due aux désengagements successifs de la Sécurité sociale, notamment dans le domaine des soins ambulatoires.

**Michel VANOTTI**

Président de la Fraternelle



“ Il est important de remettre l'humain au centre des débats. ”

Cependant, les mutuelles ne sont nullement là pour pallier les reculs de la Sécurité sociale. Pour nous, la solidarité ne peut être réellement mise en œuvre que dans le cadre d'un système où les mutuelles viennent en appui d'une Sécurité sociale de haut niveau. L'accès à une mutuelle pour tous n'a de sens que si la Sécurité sociale a les moyens d'assurer pleinement son rôle d'organisateur de la solidarité nationale.

Il est essentiel aujourd'hui de renforcer notre système de protection sociale solidaire en lui donnant les moyens de prendre en charge l'ensemble des besoins de santé de tous. Pour y parvenir, entre autres propositions, la création d'un droit à la santé universel, la lutte contre les déserts médicaux, la réforme de l'assiette des cotisations.

Dans notre pays, aujourd'hui, les cadeaux aux entreprises représentent 12 milliards d'euros, soit le triple du déficit de la Sécurité sociale. Et, pendant ce temps, les patients ont payé plus de 15 milliards d'euros de dépassements d'honoraires...

Il est important, dans ces temps d'élections, de remettre l'humain au centre des débats. La santé doit être un droit et non une marchandise. Nous militons pour un monde plus juste où l'humain doit être la première préoccupation de nos hommes politiques.



# #LA SANTÉ EST UN DROIT

La campagne de la Fédération des mutuelles de France (FMF).

La santé était au cœur des débats de l'élection présidentielle. C'est pourquoi la FMF a lancé une campagne de sensibilisation #LaSantéEstUnDroit, déclinée sous forme d'affiches, de tracts et de vidéographies. Retrouvez-la sur [mutuelles-de-france.fr](http://mutuelles-de-france.fr) et sur les réseaux sociaux.

**EN 2015,  
LES PATIENTS  
ONT PAYÉ PLUS DE  
15 MILLIARDS  
D'EUROS  
DE DÉPASSEMENTS  
DE TARIFS**

Pour combattre les inégalités de santé, refusons les tarifs à la tête du client.  
#LaSantéEstUnDroit

Retrouvez nos propositions sur [mutuelles-de-france.fr](http://mutuelles-de-france.fr)

**MAL INFORMÉE,  
1 PERSONNE  
SUR 3  
RENONCE À  
SES DROITS  
À LA CMU\***

Pour combattre les inégalités de santé, simplifions l'accès de tous à une mutuelle.  
#LaSantéEstUnDroit

Retrouvez nos propositions sur [mutuelles-de-france.fr](http://mutuelles-de-france.fr)

**CADEAUX AUX ENTREPRISES  
12 MILLIARDS  
D'EUROS  
EN MOINS POUR LA  
SÉCURITÉ SOCIALE  
C'EST LE TRIPLE  
DE SON DÉFICIT\***

Pour combattre les inégalités de santé, faisons contribuer l'ensemble des riches.  
#LaSantéEstUnDroit

Retrouvez nos propositions sur [mutuelles-de-france.fr](http://mutuelles-de-france.fr)

## Journée de prévention : un succès incroyable !

Le 9 février dernier, nous avons invité tous les adhérents de la fraternelle à venir pratiquer un dépistage optique et audio dans les locaux de la mutuelle.

Force est de constater que nous n'avions pas imaginé que cette journée allait rencontrer un tel succès. En effet, près de 150 adhérents se sont présentés tout au long de journée.

Du coup, nous devons l'avouer, nous avons été un peu dépassés... Nos ressources techniques ne nous ont en effet pas permis d'accueillir l'ensemble de ces adhérents. Mais nous avons redirigé ceux qui n'ont pu bénéficier ce jour-là des dépistages souhaités vers les centres optiques et audio de notre réseau santé, afin qu'ils puissent bénéficier d'un contrôle gratuit de leur vue et de leur audition. N'hésitez pas à appeler ces centres afin de prendre un rendez-vous, sans omettre de vous présenter de la part de votre mutuelle la Fraternelle des Territoriaux et de vous munir de votre carte d'adhérent.

**Nous vous demandons de nous tenir informés de cette démarche et de l'accueil qui vous a été réservé.**



## Lentilles, lunettes : prolongation de la validité des ordonnances



**Depuis le 17 octobre 2016, la validité des ordonnances pour les lunettes et les lentilles de contact est prolongée. Explications.**

La durée de validité de l'ordonnance dépend notamment de l'âge du patient, et est différente s'il s'agit de lentilles ou de lunettes.

- **Pour les lunettes.** La validité de l'ordonnance établie par un ophtalmologiste est de un an pour les moins de 16 ans, de cinq ans pour les personnes de 16 à 42 ans et de trois ans pour les plus de 42 ans.
- **Pour les lentilles.** La validité de l'ordonnance de l'ophtalmologiste est de un an pour les moins de 16 ans et de trois ans pour les plus de 16 ans.

### A savoir :

- L'ophtalmologiste prescripteur reste libre de restreindre la durée de l'ordonnance, de s'opposer au renouvellement, compte tenu de l'âge, des maladies éventuelles, des antécédents, etc de son patient.
- L'opticien peut moduler la formule des nouveaux verres correcteurs, mais il a l'obligation d'en informer l'ophtalmologiste prescripteur.



## Campagne de prévoyance

La Fraternelle fait partie de la Mutuelle générale de prévoyance (MGP), un organisme mutualiste de prévoyance qui propose de les gammes de prestations suivantes :

- Mut'Hospit
- Mut'Obsèques
- Mut'Accident
- Mut'Décès



Au mois de juillet 2017, la Mutuelle générale de prévoyance lance une campagne téléphonique de prévoyance. Un correspondant, qui devra impérativement se présenter en tant que MGP, vous contactera par téléphone à votre domicile pour vous présenter les prestations de la MGP. (Aucun autre organisme n'est habilité par la Fraternelle à vous contacter.)

**Nous vous demandons de bien vouloir accueillir ces interventions téléphoniques avec toute votre attention.**

## Le service d'assistance santé de votre mutuelle



Tous les contrats santé de la Mutuelle la Fraternelle incluent une prestation d'assistance, pour vous accompagner et vous aider à affronter les aléas de la vie.

**L'assistance vous propose des prestations d'accompagnement, en cas :**

- d'urgence médicale;
- d'hospitalisation de plus de 48 h;
- d'hospitalisation des grands séniors à partir de 70 ans et plus;
- de traitement par radiothérapie ou chimiothérapie;

- de maternité;
- de décès survenant dans votre famille;
- de grave problème de santé ou de décès.

**Spécial :**

- enfants;
- étudiants;
- emploi;
- assistance loisirs/voyages.

**Afin de prendre connaissance de l'ensemble de ces prestations, vous trouverez un fascicule qui les détaille à l'accueil de la Fraternelle.**

## Conférence-débat sur la souffrance au travail

Le 16 février à Meythet (Haute-Savoie), une journée mutualiste était organisée sur le thème de la souffrance au travail. Nous avons participé en nombre (10 personnes) à ces débats animés par des médecins et des psychologues, et étayée par de nombreux témoignages.

Tout au long de cette journée, nous avons pu constater une fois de plus que le monde du travail oublie que les travailleurs et les non-travailleurs sont des êtres humains... Ils sont trop souvent mal considérés et mal traités. Si les mots exclusion, solitude, galère... ont émaillé la journée, les organismes présents, Pôle emploi, Cap emploi, Bazar sans frontières (association d'insertion), des syndicats de salariés, les Mutuelles de France, nous ont rassurés en nous rappelant qu'ils œuvrent pour que les personnes en errance ne le soient plus.



**UN SITE INTERNET RÉNOVÉ DÈS SEPTEMBRE!**

La Fraternelle rénove son site Internet. Dès le mois de septembre, vous pourrez le découvrir, plus beau, plus moderne et toujours aussi simple à utiliser.

Bien sûr, vous y trouverez les infos dont vous avez l'habitude, mais aussi de nouvelles fonctionnalités : vos documents divers (courriers, invitations, etc.), des vidéos, des photos et *Frat'Info*, le journal de votre mutuelle.



## INFOS PRATIQUES ET CONTACTS

Bulletin interne à la Fraternelle # 11 - Juin 2017

9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2 Édité en 4000 exemplaires • **Directeur de la publication** : Michel Vanotti • **Rédacteur** : Catherine Dutheil (Responsable de la commission communication) - Membres de la commission communication : Jean-Paul Martin, Jean-Philippe Provitolo, Clémentine Fillon, et Chérif Boutafa • **Maquette et réalisation** : CVM, Coopérative éditoriale - 01 49 88 52 37

Pour nous joindre et nous contacter :

### ACCUEIL

9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

04 76 63 35 10  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

### EMAIL

contact@fraternelle.fr

### SITE INTERNET

www.fraternelledesterritoriaux.fr



## Un dépistage audio gratuit avec votre adhésion à la Fraternelle dans un des centres d'audition des Mutuelles de France Réseau Santé.



### LES CENTRES D'AUDITION MUTUALISTE

19, avenue Alsace-Lorraine  
38000 GRENOBLE  
Tél. : 04 76 53 14 46

14, place de la République  
38500 VOIRON  
Tél. : 04 76 05 80 00

3, rue Jonchain sud  
38150 SALAISE-SUR-SANNE  
Tél. : 04 74 29 87 97

2, rue de Normandie  
38130 ÉCHIROLLES  
Tél. : 04 76 70 69 29

18, rue Allmer  
38200 VIENNE  
Tél. : 04 74 56 21 86

## COUPON DE PARRAINAGE

Pour profiter de notre offre parrainage, remplissez ce bulletin directement avec votre filleul, puis déposez le à la Fraternelle.

ADRESSE :  
9, rue du Général-Ferrié - BP 42542  
38035 GRENOBLE Cedex 2

Pour vous

**20€**  
en chèque cadeau

Pour votre filleul

**1 MOIS**  
de cotisation offert\*

### PARRAIN

N° adhérent .....  
Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
.....  
.....

### FILLEUL

Nom .....  
Prénom .....  
Tél. ....  
Adresse .....  
.....  
.....

\* offre soumise à conditions